

Date : 28/08/2018

PLAN DE LOT - LOT n°10

Cadastre : Section AC n°352

Surface d'arpentage : 464 m²

Surface plancher maximale : 250 m²

PLAN DE SITUATION - Sans échelle

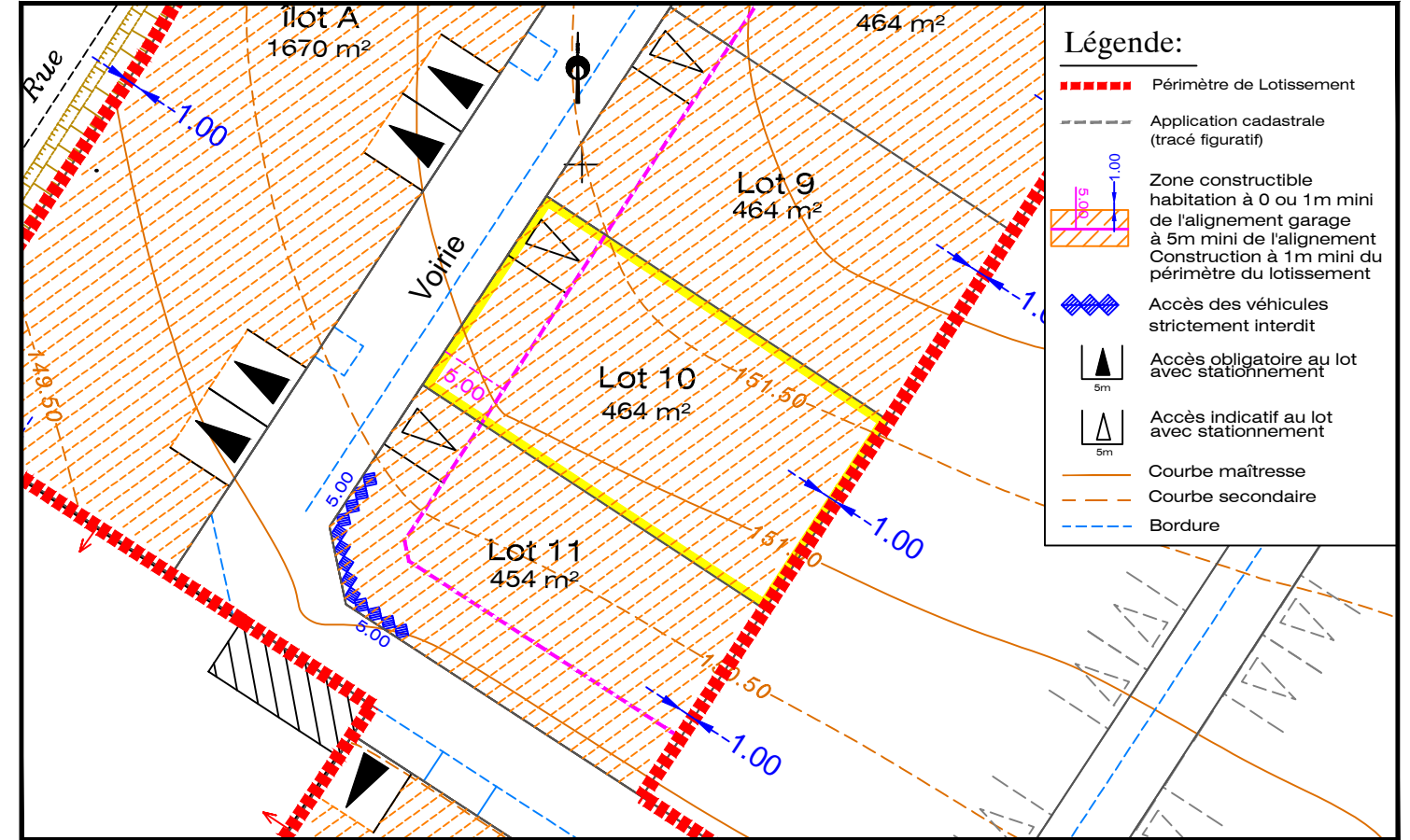


PLAN D'ENSEMBLE - Sans échelle



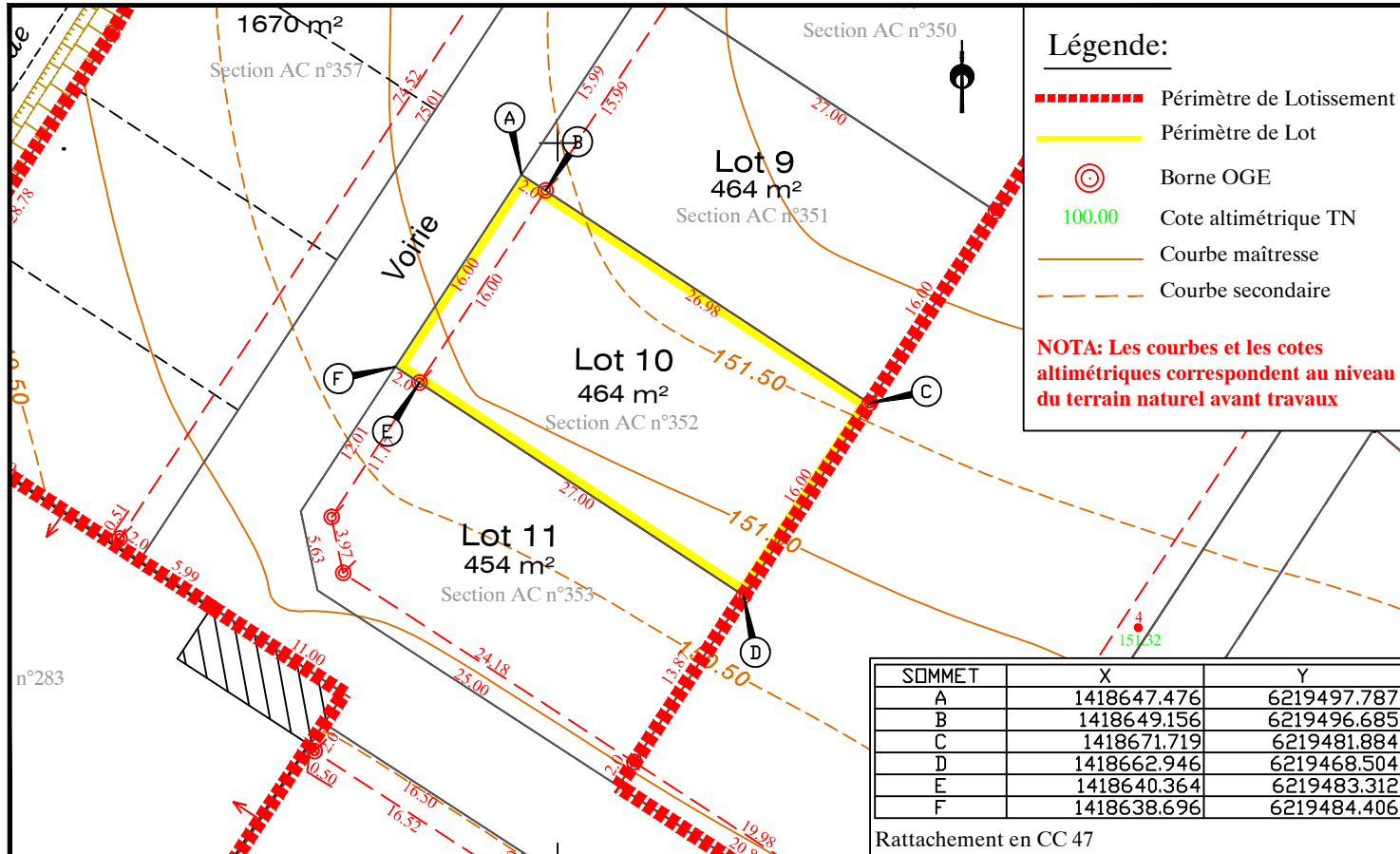
EXTRAIT DU REGLEMENT GRAPHIQUE - Echelle: 1/500

Date : 28/08/2018



- Légende:**
- - - - - Périmètre de Lotissement
 - - - - - Application cadastrale (tracé figuratif)
 - Zone constructible habitation à 0 ou 1m mini de l'alignement garage à 5m mini de l'alignement Construction à 1m mini du périmètre du lotissement
 - - - - - Accès des véhicules strictement interdit
 - ▲ Accès obligatoire au lot avec stationnement
 - ▲ Accès indicatif au lot avec stationnement
 - Courbe maîtresse
 - - - - - Courbe secondaire
 - - - - - Bordure

EXTRAIT DU PLAN DE BORNAGE - Echelle: 1/500



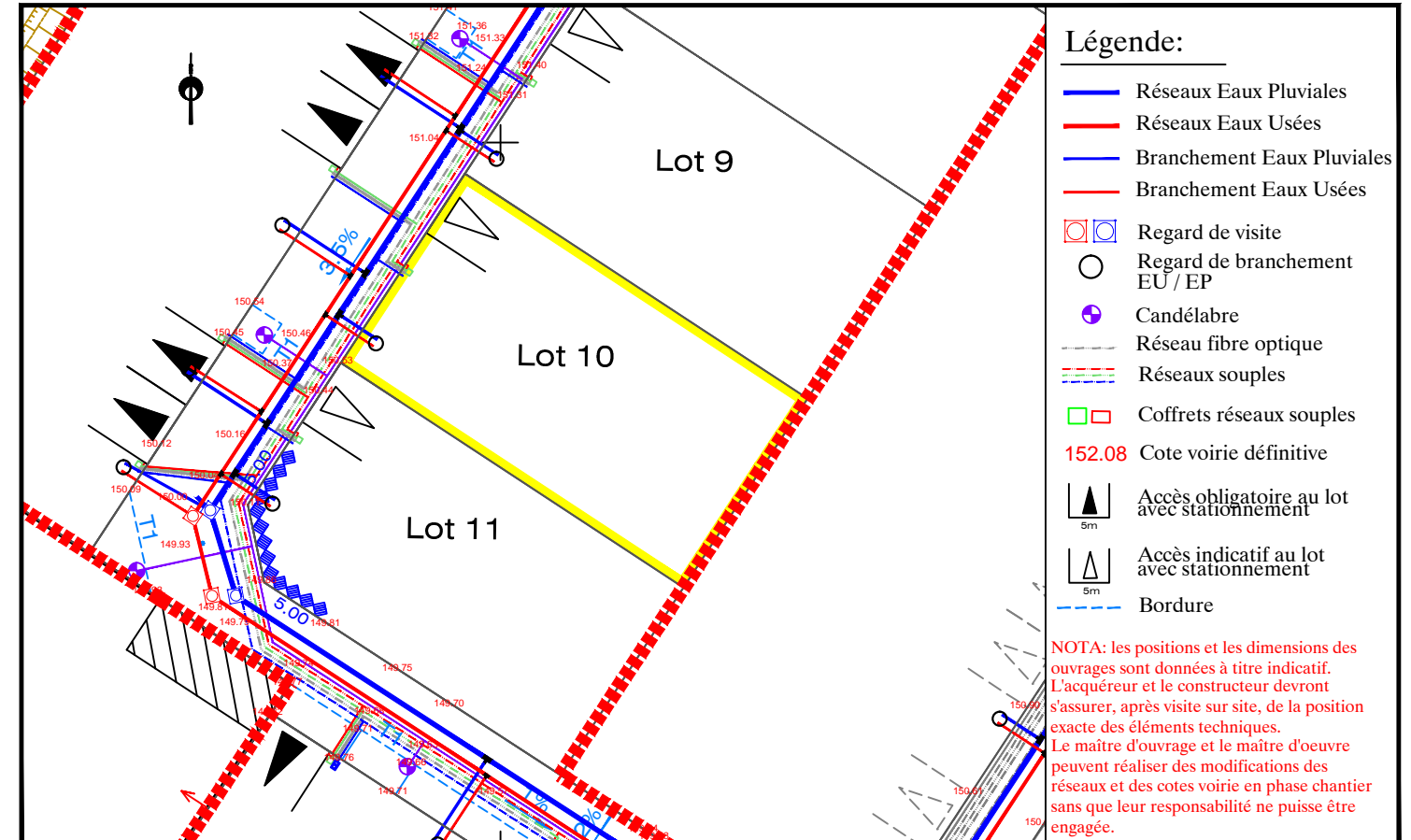
- Légende:**
- - - - - Périmètre de Lotissement
 - Périmètre de Lot
 - ⊙ Borne OGE
 - 100.00 Cote altimétrique TN
 - Courbe maîtresse
 - - - - - Courbe secondaire

NOTA: Les courbes et les cotes altimétriques correspondent au niveau du terrain naturel avant travaux

SOMMET	X	Y
A	1418647.476	6219497.787
B	1418649.156	6219496.685
C	1418671.719	6219481.884
D	1418662.946	6219468.504
E	1418640.364	6219483.312
F	1418638.696	6219484.406

Rattachement en CC 47

EXTRAIT DE PLANS VRD - Echelle: 1/500



- Légende:**
- Réseaux Eaux Pluviales
 - Réseaux Eaux Usées
 - Branchement Eaux Pluviales
 - Branchement Eaux Usées
 - Regard de visite
 - Regard de branchement EU/EP
 - Candélabre
 - - - - - Réseau fibre optique
 - - - - - Réseaux souples
 - Coffrets réseaux souples
 - 152.08 Cote voirie définitive
 - ▲ Accès obligatoire au lot avec stationnement
 - ▲ Accès indicatif au lot avec stationnement
 - - - - - Bordure

NOTA: les positions et les dimensions des ouvrages sont données à titre indicatif. L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer, après visite sur site, de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

NOTA: L'utilisateur est tenu de veiller à la stabilité des bornes, piquets ou repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.